

30 AOUT 1949

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Juillet 1949 1949

L'an mil neuf cent 49, le 29 du mois  
d' juillet, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. REGAZONI, Maire, en session: 

}	ordinaire
	extraordinaire

  
d'après convocations faites le 24 Juillet 1949.

Etaient présents : MM. Regazoni, Veyssière, Roche-  
dereux, Prugnaud, Chamboulen, Belle Rikosky  
MM. Bujard, Péraudeau, Domecq, Couzil, Reutin  
Main, Brotreau, Dufour, Seugnet, Guillaud,  
Chazeaud, Pougat

Absents : MM. \_\_\_\_\_

Représenté : M. Chollet per M. Regazoni

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a \_\_\_\_\_

Le Conseil décide d'imputer au budget primitif \_\_\_\_\_

Fait et délibéré à Royan  
les      jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.     

Si le vote a eu lieu au  
scrutin public, établir à  
la suite la désignation de  
leur vote (Art. 51 de la loi  
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite  
la cause qui les a empêchés  
de signer (Art. 57 de la loi  
municipale).



Pour extrait conforme :

Le Maire,